

11^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
2 – 19 juin 2009 au Palais des Nations à Genève

DECLARATION conjointe des organisations ci-après :
OCAPROCE International, Indian Council of south America, International Human rights
Association of American minorities, Organization for defending victims of violence and
CRED.

Sur le Point 6 de l'ordre du jour sur l'UPR-Reports sur Djibouti

Présentation par: Mr. BELL Hilaire

Genève le 9 juin 2009

Monsieur le Président,

Nous avons examiné le rapport national présenté par la République du Djibouti, lors de la 4^{ème} session de l'Examen Périodique Universel, ainsi que le Rapport du HCDH, et les Observations formulées par les ONG nationales et internationales.

Comme l'a bien souligné le Rapport de Synthèse du Groupe de Travail, chargé de soumettre, le compte-rendu final à l'appréciation du Conseil, OCAPROCE International, Indian Council of South America, International Human Rights Association of American Minorities, Organisation for Defender victimes of violence, et CRED, se réjouissent de tous les résultats positifs constatés dans ces dits rapports.

Nous notons les recommandations de certains Etats, adressées au gouvernement de Djibouti, de même, les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi, notamment, celles relatives au renforcement de la défense et de la protection des droits de la Femme et de l'Enfant.

Les Organisations ci-dessus mentionnées félicitent, le gouvernement du Djibouti pour tous les efforts accomplis, dans le domaine de la promotion des Droits de l'Homme et sa participation constructive à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, et souhaitent que ce pays maintienne ce cap.

Page 17 sur la Promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant. Nous nous réjouissons de l'attention très particulière de la part du gouvernement dont bénéficie la promotion et la protection des droits de l'enfant. La volonté politique constante du gouvernement du Djibouti est reflétée dans la création d'un Ministère de la femme, du bien être familial et des affaires sociales qui a pour mission particulière la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, lutter contre la discrimination sur le genre, protéger les femmes et les enfants.

Nous interpellons et encourageons le gouvernement de Djibouti à poursuivre ses efforts, pour lutter efficacement contre la pesanteur que constitue le taux d'analphabétisme très élevé chez les femmes dans ce pays.

Nous recommandons également au Djibouti, à poursuivre les efforts, pour élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées lors de l'examen de rapport périodique de la République de Djibouti en septembre 2008 dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'Enfant.

Nous rappelons au Djibouti, sur l'importance de ratifier les autres instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme restants.

Nous recommandons au Conseil, l'adoption du rapport présenté par le Djibouti afin de ne pas compromettre la dynamique enclenchée en matière des Droits de l'Homme dans ce Pays.

Nous vous remercions pour votre aimable attention.